



FORMATION PRATIQUE DE TÉLÉPILOTE PROFESSIONNEL ACCÉLÉRÉE



OBJECTIFS

Maîtriser les compétences pratiques exigées pour l'exercice d'une activité de télépilote d'aéronefs qui circulent sans personne à bord (drones civils) à des fins autres que de loisir (en accord avec la législation en place, notamment l'arrêté du 18 mai 2018 relatif aux exigences applicables aux télépilotes). Répondre aux exigences pratiques nécessaires à l'exercice des fonctions de télépilote dans le cadre des scénarios opérationnels S1, S2 et S3

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Acquérir les compétences pratiques communes pour tous les scénarios :
 - o Préparation du vol mission
 - o Préparation du vol machine
 - o Briefing, débriefing, retour d'expérience
 - o Vol situation normale
 - o Vol situation anormale

PUBLIC CONCERNÉ

Être âgé de 16 ans révolus. Toute personne ayant déjà suivi une formation pratique de télépilote mais désirant se mettre à niveau conformément aux exigences de la nouvelle réglementation du 1er juillet 2018, pour exercer une activité de télépilote de drone civil à des fins autres que de loisir. Le futur télépilote devra également être détenteur du certificat d'aptitude théorique de télépilote pour exercer une activité professionnelle.

VALIDATION DU STAGE

Formation non diplômante. Remise d'une attestation de suivi de formation pour les scénarios S1, S2 et S3

MODALITÉS ET DÉLAI D'ACCÈS

L'inscription est validée au moment de la réception du bon de commande.

PRÉREQUIS

Test sur simulateur de vol pour valider les acquis
Avoir minimum 20H de vol en loisirs vérifiables par écrit.

LIEU

- Toute la France

EFFECTIF

1 instructeur pour 1 élève

DUREE

84 heures (13 jours) réparties en deux phases :

- Phase 1 : 70 heures (10 jours) de formation e-learning sur support avec validation des acquis par QCM
- Phase 2 : 14 heures (2 jours) de formation pratique en présentiel avec cours sous format interactif, réalisation de missions-types et pilotage de drone en double commande

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

- Cours en ligne avec validation des acquis par QCM
- Cours sous format interactif avec utilisation d'un vidéoprojecteur et d'un tableau
- Manuel de cours et documentation à disposition
- Drone de type multi-rotor avec double radiocommande

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Phase d'apprentissage par e-learning avec validation des acquis par QCM
- Cours théoriques en présentiel et réalisation de missions-types
- Temps d'échanges entre instructeur et participant
- Phase de pilotage de drone en double commande

ÉVALUATION ET SUIVI PÉDAGOGIQUE

Evaluation de l'action pédagogique

L'acquisition des compétences est suivie tout au long de la formation par des comptes rendus d'avancement et des évaluations. Ceux-ci sont renseignés par l'instructeur dans le Livret de Progression de l'élève télépilote, selon la forme définie par la DGAC (Direction Générale de l'Aviation Civile). Evaluation finale des acquis : grille d'évaluation sur sept thèmes :

1. Préparation du vol mission
2. Préparation du vol machine
3. Briefing, débriefing, retour d'expérience
4. Vol situation normale
5. Vol situation anormale
6. Compétences propres au scénario S2
7. Compétences propres au scénario S3

Evaluation de la satisfaction

A l'issue de la formation, l'instructeur procédera à l'évaluation qualitative des journées passées avec le stagiaire. Un questionnaire sera à compléter par le stagiaire afin de mesurer sa satisfaction.

ACCESSIBILITÉS

Toutes nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap ou présentant un trouble de santé invalidant. Un questionnaire envoyé en amont de la formation invite les participants à nous contacter s'ils ont besoins d'aménagements spécifiques en lien avec leur situation de handicap. Nous nous employons à rechercher, avec les personnes concernées, les moyens de compensation qui leur seront adaptés.

PROGRAMME DE LA FORMATION

Phase 1 : Formation sur support en ligne

Formation préalable sur support en ligne semaines 1 et 2 : 70 heures.

Les participants doivent préalablement suivre une formation en ligne sur notre plateforme reprenant les compétences à acquérir pour l'exercice d'une activité professionnelle de télépilote. Elle comprend des exercices et une validation des acquis par QCM qui sera reportée sur le Livret de Progression de l'élève télépilote.

Phase 2 : Formation pratique en présentiel

Formation pratique en présentiel semaine 3 : 14 heures.

Deux journées sur site. Les horaires sont 9h30-12h le matin, 13h-17h30 l'après-midi.
Ces deux journées de formation pratique s'organisent comme suit :

- Deux journées pratique sur site : pilotage de drone en double commande.

CE PLAN DE FORMATION PEUT ÊTRE MODIFIÉ POUR ÊTRE ADAPTÉ À L'ÉVOLUTION DE L'ÉLÈVE.

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE ET FORMATION

Stéphanie BONNET-SABBAH

stephanie.bonnet@flyingeye.fr

04 89 37 41 84

V5 du 12/06/2023



FLYING EYE SAS au capital de 30.000,00 € – RCS Grasse 850 492 570

Siège social : Green Side
Bat B1
400 avenue Roumanille
06410 BIOT
SOPHIA ANTIPOLIS

«Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93060860506
auprès du préfet de région de Provence-Alpes-Côte
d'Azur »